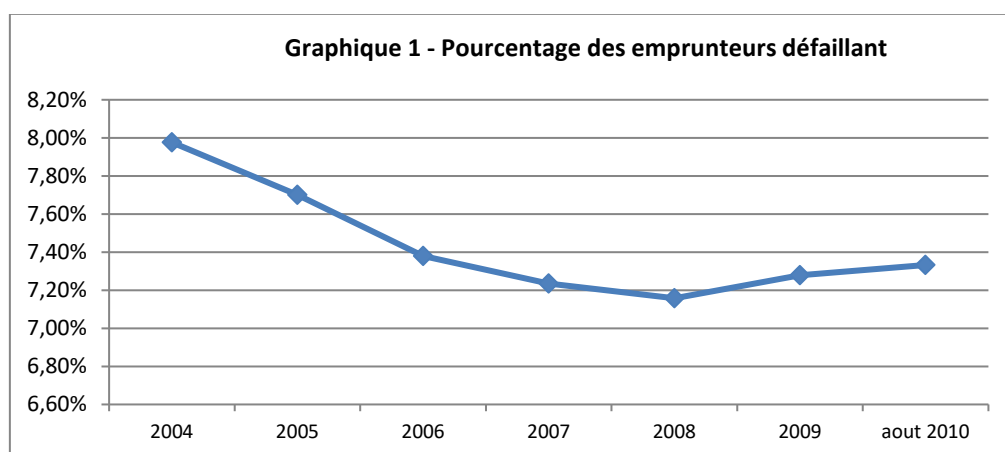


Endettement problématique et surendettement – situation au 31 août 2010

A/ Analyse des défaillances de paiement pour du crédit :

La plupart des observateurs souhaitant rendre compte du phénomène d'endettement problématique évoquent l'évolution du **nombre d'emprunteurs ayant au moins une défaillance** pour un contrat de crédit enregistré dans la Centrale des Crédits aux Particuliers. **Durant l'année 2009, ce nombre avait augmenté de 3.64%**. Cette augmentation était plus de deux fois supérieure à celle observée au cours de l'année 2008 (1.52%). Au cours des 8 premiers mois de l'année 2010, le nombre d'emprunteurs défaillants est passé de 356 611 unités à 361 955 unités. Cette évolution de 1.5% sur dix mois (soit une moyenne de 0.19% par mois) équivaut à une croissance de près de **2.25%** si elle est ramenée sur 12 mois. En considérant les 8 premiers mois de 2010, le taux de croissance du nombre d'emprunteurs défaillants a donc été **moins rapide qu'en 2009**.

Cependant, bien que souvent utilisé pour rendre compte de l'évolution de l'endettement problématique, le taux de croissance du nombre d'emprunteurs défaillants ne nous semble pas être l'indicateur le plus approprié de ce phénomène. Les raisons de cette inadéquation sont mentionnées dans notre analyse de février 2010 (« *Endettement problématique et surendettement : principales évolutions au premier trimestre 2010* » voir site de l'Observatoire, rubrique « à notre avis »). Dans ce qui suit, nous ne retenons que l'indicateur qui nous semblait le plus pertinent : le **pourcentage des emprunteurs défaillants** (calculé par rapport à l'ensemble des emprunteurs ayant contracté un crédit à la consommation ou un crédit hypothécaire repris dans la Centrale). Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'indicateur de 2003 à la fin du mois d'août 2010.



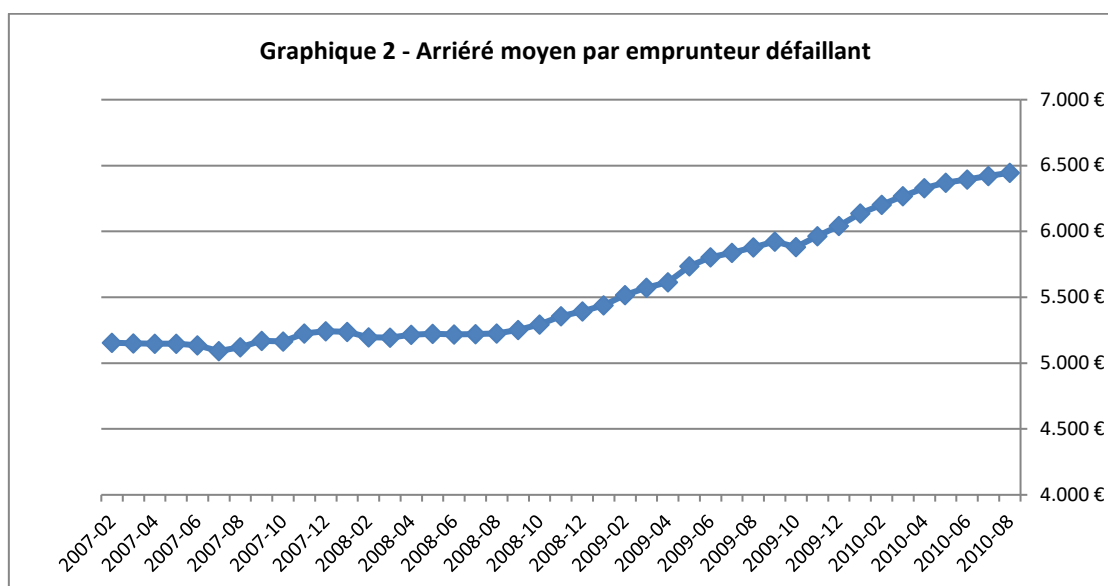
Source : calculs et graphique OCE sur base des données de la BNB (CCP)

Deux tendances opposées ressortent de ce graphique. Nous remarquons, premièrement, que le pourcentage d'emprunteurs défaillants diminue de manière continue de 2003 à 2008 et que, deuxièmement, à partir de 2008, ce pourcentage augmente légèrement. Entre 2008 et 2009, ce pourcentage est passé de 7.16% à 7.28%. **Au cours des huit premiers mois de**

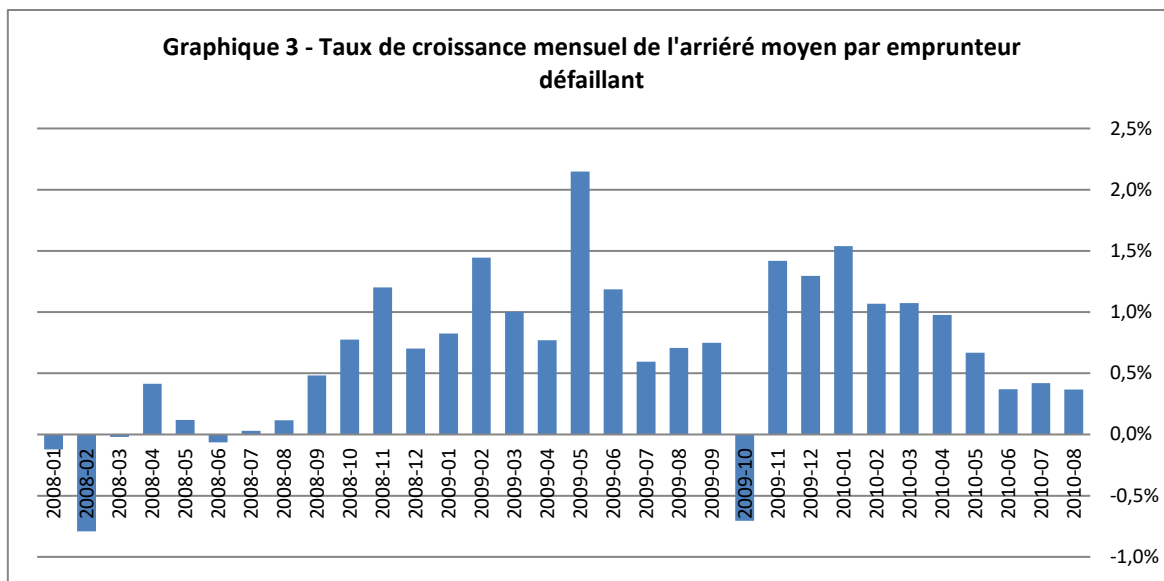
cette année, ce taux s'est encore légèrement redressé pour atteindre, fin aout, 7.33%. Bien entendu, les augmentations que nous venons de mettre en évidence ne sont que de faible ampleur. Cependant, elles contrastent suffisamment avec les 5 années de diminution consécutives pour que nous en tenions compte. En outre, si le pourcentage des emprunteurs défaillants continue à progresser au même rythme que celui que nous avons connu durant ces huit premiers mois, il devrait, à la fin de l'année 2010, atteindre 7.35%, soit une augmentation qui serait de 0.07 points de pourcentage en 2010 contre 0.12 points de pourcentage en 2009. L'évolution projetée propre à 2010 est donc dans la continuité de celle observée depuis fin 2008. Nous ne pouvons pas conclure que le **rythme d'évolution du pourcentage des emprunteurs défaillants s'est accéléré au cours de ces 8 premiers mois de l'année.**

B/ L'arriéré moyen par emprunteur défaillant :

Nous pouvons également nous intéresser à l'évolution de ***l'arriéré moyen par emprunteur défaillant***. Cette statistique s'obtient en divisant le total des montants exigibles (tels que renseignés par les prêteurs) par le nombre d'emprunteurs ayant au moins un défaut de paiement. L'évolution de cette statistique nous indiquait que, durant l'année 2009, les emprunteurs défaillants avaient de plus en plus de mal à faire face à leur situation financière. Entre 2008 et 2009, l'arriéré moyen par emprunteur défaillant avait progressé de 12%. Le graphique 2 nous renseigne sur l'évolution mensuelle de l'arriéré moyen par emprunteur défaillant alors que le graphique 3 nous montre le taux de croissance mensuel de cet arriéré.



Source : calculs et graphique OCE sur base des données de la BNB (CCP)



Source : calculs et graphique OCE sur base des données de la BNB (CCP)

Au cours des 8 premiers mois de l'année 2010, l'arriéré moyen a continué à progresser. Cependant, cette progression se réduit au fil des mois (voir graphique 3).

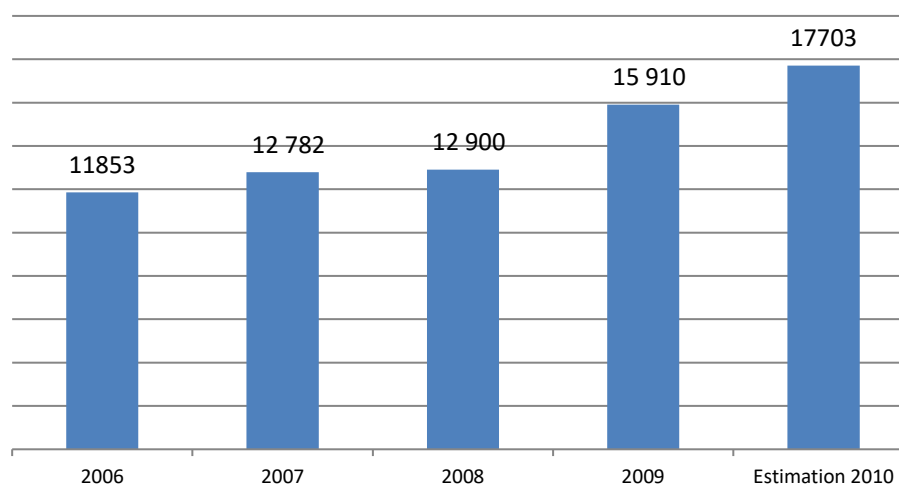
Ces statistiques montrant l'évolution de l'arriéré moyen nous conduisent aux mêmes conclusions que les chiffres montrant l'évolution du pourcentage d'emprunteurs défaillants. Les situations d'endettement problématique continuent à progresser mais, par rapport à 2009, cette progression s'opère à un rythme moins rapide.

C/ Les données relatives au règlement collectif de dettes :

Les particuliers se trouvant dans une situation de surendettement peuvent introduire une demande de règlement collectif de dettes. Certaines données relatives à cette procédure étant comptabilisées dans la Centrale des crédits aux particuliers, l'Observatoire y trouve un indicateur supplémentaire permettant d'apprécier l'endettement problématique. En outre, à l'inverse des statistiques précédentes qui relevaient de l'endettement problématique plus que du surendettement, nous considérons que le nombre de nouvelles procédures de RCD constitue un véritable indicateur du surendettement. Le nombre total de procédures en cours, par contre, est un mauvais indicateur de l'évolution du surendettement étant donné l'existence de délais de conservation et vu que, à l'inverse du nombre de nouvelles procédures de RCD, cette variable est le reflet de difficultés financières passées et non des « nouveaux » cas de surendettement.

Le graphique 4 présente le nombre de nouvelles procédures de règlement collectif admises annuellement de 2006 à 2009. En outre, la dernière colonne du graphique nous indique le nombre de nouvelles procédures auquel nous pouvons nous attendre pour la fin de l'année 2010 en supposant que le rythme d'enregistrement des nouveaux règlements collectifs pour les 4 derniers mois de l'année s'effectuera au même rythme qu'au cours des 8 premiers mois.

Graphique 4 - Nombre de nouveaux avis de règlement collectif



Source : calculs et graphique OCE sur base des données de la BNB (CCP)

Entre 2008 et 2009, le nombre de nouvelles procédures de règlement avait progressé de 23.3%. Cette augmentation était loin d'être négligeable au regard de celles des années antérieures. Entre 2009 et 2010, le nombre de nouvelles procédures introduites annuellement devrait avoir augmenté de 11.3%. Nous pouvons donc conclure que, au vu des données disponibles pour 2010 et en fonction de nos prévisions, **le rythme d'évolution des nouveaux avis de règlement collectif serait relativement moins rapide pour l'année 2010.**

D/ Conclusions :

Au terme de cette analyse, nous devons conclure que les indicateurs construits à partir des données de la Centrale évoluent dans le même sens qu'en 2009 mais de manière moins forte.

La croissance de l'arriéré moyen, d'une part, est nettement moins rapide en 2010 qu'elle n'était en 2009. La croissance du nombre de nouvelles procédures de règlement collectif a également été moins rapide lorsque nous nous basons sur les 8 premiers mois de l'année.

Ainsi, pour les huit premiers mois de l'année 2010, si le phénomène du surendettement ne s'aggrave pas de manière aussi importante qu'en 2009, il reste toujours préoccupant. La vigilance demeure donc de mise.

Romain Duvivier

Economiste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement